



Salon International 2012



2012 / 099



2012-12



Plus proche de vous !



Calendrier :

Date limite de réception :

11 juillet 2012

Réunion du jury :

21 juillet 2012

Notification des résultats :

28 juillet 2012

Retour des envois totalement refusés :

Octobre 2012 (avec le catalogue)

Exposition à la Maison RAVIER

**Du 06 octobre
au 11 novembre 2012**

**Retour des œuvres et envoi des
catalogues 01 décembre 2012**

Membres du jury

Jean Jack ABASSIN EFPF2

Photo Club de BIVIERS

Gilles PARIGOT

Club Photo Georges Meliès CHAMBERY

Gérard GUILBEAU

Club Photo de MORESTEL

Suppléant : Paul PETIT

Club Photo de MORESTEL

PRIX :
(awards)

**Médailles FIAP
Mentions FIAP**

**Médailles FPF
Prix de la Ville de MORESTEL**

Règlement

Concours ouvert à tous les photographes et groupements photographiques du monde entier

Thème LIBRE Sections : A - Photos monochromes ; B - Photos couleur

Le nombre d'épreuves est limité à 4 par auteur et par section. Le poids autorisé par colis est de 2kg

Seules les photographies (avec ou sans marge) collées sur support carton léger (épaisseur maximum : 2 mm) de format 30 X 40 cm seront acceptées (les épreuves sous verre seront refusées). Chaque photo portera au dos le nom et l'adresse de l'auteur, le titre de l'œuvre et un numéro d'ordre correspondant au bordereau ci-joint.

Droit d'inscription

France	15 € par auteur pour 1 section 20 € par auteur pour 2 sections Membres FPF : 10 € par section et par auteur +5 € pour 2 sections (chèque à établir au nom du CLUB PHOTO DE MORESTEL)
<u>Autres Pays</u>	20 \$ US ou 18 € ou 20 IRC par autor pour 1 section 27 \$ US ou 23 € ou 30 CRI par auteur pour 2 sections ajouter 9 \$ US ou 7 € si l'envoi > 1,5 kG <u>Les chèques ne sont pas admis</u>

Pour les membres de la FPF, le N° d'adhérent est à noter sur le bordereau.

Les épreuves non accompagnées du droit d'inscription ne seront ni examinées par le jury, ni retournées. Pour les concurrents français, joindre une enveloppe timbrée pour le retour des notifications.

Les auteurs des meilleures œuvres seront récompensés. Un catalogue sera adressé à tous les participants.

Sauf stipulation écrite, l'auteur autorise la reproduction de ses photos dans le catalogue du salon et sur notre site internet.

Les décisions du jury sont irrévocables. Le fait d'envoyer des photos implique l'acceptation intégrale du présent règlement. Les cas non prévus seront de la seule compétence du Comité organisateur.

Le comité organisateur prendra le plus grand soin des œuvres, mais décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration, soit au cours du transport, soit pendant l'exposition.

Les envois non accompagnés du bordereau ci-joint seront refusés.

DEFINITION DE LA PHOTOGRAPHIE NOIR-BLANC (monochrome)

Une oeuvre noir-blanc allant du gris très foncé (noir) au gris très clair (blanc) est une oeuvre monochrome aux différentes nuances de gris.

Une oeuvre noir-blanc virée intégralement dans une seule couleur restera une oeuvre monochrome pouvant figurer dans la catégorie noir-blanc; une telle oeuvre peut être reproduite en noir et blanc dans le catalogue d'un salon sous Patronage FIAP.

Par contre une oeuvre noir-blanc modifiée par un virage partiel ou l'ajout d'une couleur devient une oeuvre couleur (polychrome) devant figurer dans la catégorie couleur; une telle oeuvre nécessite la reproduction en couleur dans le catalogue d'un salon sous Patronage FIAP.

Conditions of entry

Open to all the photographer and the photographic club or association in the world.

Theme: FREE SUBJECT Sections: A - Monochrome prints; B - Colour prints.

The number of prints is limited to : 4 by each author in each section The weight authorized by parcel is of 2kg

We only accept prints mounted on light card (max 2mm thick) of 30 X 40 cm. This size may include margins. Each print must have on the back the name and address of the author, the title, and the entry number corresponding with the enclosed entry form.

F E E

<u>Other countries that FRANCE</u>	20 \$ US or 18 € or 20 IRC by author for 1 section 27 \$ US or 23 € or 30 IRC by authors for 2 section Add 9 \$ US or 7 € if the sending > 1,5 kG <i>Checks are not accepted</i>
--	--

Submissions without the entry fee will neither be judged nor returned.

Awards will be given to the authors of the best prints. A catalogue will be sent to each entrant.

Unless specifically mentioned, permission for reproduction of his work in the exhibition catalogue and our web site is assumed.

The decision of the jury is final. The submission of prints implies acceptance of all above conditions.

The cases not envisaged will be only competence of the organizing Committee.

The organizers will take all possible care of the prints, but decline all responsibility for loss or damage whilst in transit or during the exhibition.

Any entry not including the enclosed entry form properly completed will not be accepted or judged.

DEFINITION OF THE BLACK AND WHITE PHOTOGRAPHY (monochrome)

A black and white work fitting from the very dark grey (black) to the very clear grey (white) is a monochrome work with the various shades of grey.

A black and white work toned entirely in a single colour will remain a monochrome work able to stand in the black and white category; such a work can be reproduced in black and white in the catalogue of a salon under FIAP Patronage.

On the other hand a black and white work modified by a partial toning or by the addition of one colour becomes a colour work (polychrome) to stand in the colour category; such a work requires colour reproduction in the catalogue of a salon under FIAP Patronage.

Salon International Morestel 2012

Bordereau Entry-Form

(En lettres capitales – in block letters)

Nom :

Adresse :

E-mail :

Club :

N° d'affiliation FPF :

N°	Section	Titre	N° jury
1	A		
2	A		
3	A		
4	A		

N°	Section	Titre	N° jury
1	B		
2	B		
3	B		
4	B		

Section : A - Monochrome

B – Couleur

A envoyer à : (to send to)

Club Photo de Morestel
Chez M. Paul PETIT
Les Petites Roches
371 route de Sermerieu
38510 MORESTEL FRANCE

Réservé aux organisateurs

Colis N°

Paiement :